

Cadeaux des Fêtes sans soucis (Partie 2)

La garantie légale

Que fait-on si le cadeau offert se révèle défectueux après un mois d'utilisation? La Loi sur la protection du consommateur offre une protection. Elle prévoit une garantie légale : les biens achetés d'un commerçant doivent servir à un usage normal, pendant une durée raisonnable, selon le prix payé. À la suite de votre première demande, le commerçant, même celui qui disait vendre un bien sans garantie, devra ainsi, à son choix, le réparer gratuitement, le remplacer par un bien identique ou comparable, ou vous rembourser.

Pour la période des fêtes, CIRCCO sera fermée du vendredi 23 décembre au mardi 3 janvier inclusivement.

Rappelez-vous que la consommation modérée a bien meilleur coût!
Joyeux temps des fêtes !

Christine Arbour
Coordonnatrice
418 435-2884